

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 4 février à vingt heures et trente minutes, se sont réunis, à la salle des fêtes de Néron, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Nicolas DORKELD, maire de Néron, dûment convoqués. La séance a été publique.

**Etaient présents :** Caroline BOUCAUX, Pasquale CAPPABIANCA, Nicolas DORKELD, Véronique GAILLARD, Laurent GUILLET, Cédric HUET, Laëtitia LE GUIL, Nadia LEFEBVRE, Daniel LEPAGE, Romain LHOPITEAU, Nicolas PELISSE, Thierry PIVAN, Sebastian RADOVICI, et Loïc TUTOIS formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** -

**Absents :** Céline MANIEZ

**Secrétaire de séance :** Daniel LEPAGE

**Date de convocation :** 30-01-2021

---

**I. Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Daniel LEPAGE est désigné secrétaire de séance.

**II. Délibérations :**

**1) Validation du dossier de subvention concernant la réfection des impasses de Feucherolles :**

Monsieur le maire rappelle que trois devis ont été présentés concernant les travaux de réfection des impasses de Feucherolles : devis TTC - 27 728.50€ HT - Enrobé à chaud, devis COLAS -18 261.50€ HT - Enrobé à froid, et devis TP28 - 20 374.70€ HT Enrobé à chaud.  
Une estimation d'AD2I, à titre indicatif, a été chiffrée à 23 818.15€.

Après recherche et avis, l'enrobé à chaud est systématiquement préconisé pour la réfection des routes, l'enrobé à froid étant réservé aux bouchages de trous et/ou réparations temporaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à 11 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions** le projet de réfection des impasses de Feucherolles pour un montant de 20 348.00€ HT.

Il sollicite à cet effet une subvention de **6 104€** au titre du FDI 2021 pour ces travaux, ce qui représente **30%** de la dépense hors taxe engagée dont le plan de financement s'établit comme suit :

Subvention FDI 30% : 6 104.00€  
Financement commune : 14 244.00€  
TOTAL : 20 348.00€

**2) Intégration d'un nouveau membre à la Commission Patrimoine :**

Monsieur le maire explique que Madame Caroline BOUCAUX, en tant que 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire ayant délégation sur le périmètre du patrimoine, souhaite intégrer la commission afin de pouvoir participer aux réunions des commissions.

Il est rappelé que Monsieur le maire préside cette commission comme toutes les autres.

Il est décidé, à l'unanimité, de recourir à un vote à main levée (article L. 2121-22 du CGCT « le conseil municipal ne peut pas procéder à une désignation des membres sans bulletin secret, sauf s'il a décidé, à l'unanimité, de recourir au scrutin public ») pour la modification du nombre de membres et l'élection de Madame BOUCAUX.

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour le nombre de 7 membres : 14 voix

Vote pour l'élection de Madame BOUCAUX Caroline : 12 voix « pour » et 2 abstentions.

La commission patrimoine sera à présent ainsi composée :

Président : Nicolas DORKELD

Vice-présidente : Céline MANIEZ

Membres : Loïc TUTOIS, Thierry PIVAN, Daniel LEPAGE, Romain LHOPITEAU, Nicolas PELISSE, Caroline BOUCAUX.

### **III. Points d'informations et sujets divers :**

#### 1) Accessibilité du centre de loisirs :

Monsieur le maire rappelle que l'accessibilité extérieure au centre de loisirs par la sente est à la charge de la commune. Deux devis ont été réalisés : Entreprise DIAZ : sente réalisée en dalle de béton : 7399,00€ HT et TP28 : sente réalisée en béton bitumeux (enrobé) : 1211,00€.

La Région ne subventionne plus les projets d'accessibilité, une prise en charge au titre de la DETR serait éventuellement possible.

Si ce projet est budgétairement possible cette année, il sera à réaliser.

#### 2) Point d'avancement du 39 rue de Villiers :

Le courrier destiné au maître d'œuvre a été envoyé et une rencontre avec celui-ci a eu lieu, sur site, lundi matin en présence du propriétaire. Une solution amiable n'est, à priori, pas envisageable, le problème sera soumis aux assurances des différentes parties : propriétaire, mairie et maître d'œuvre. Le maître d'œuvre semble penser que la garantie décennale ne s'applique pas à ce type de travaux, cependant, si elle s'appliquait, elle arriverait à échéance en mars 2021.

#### 3) Trottoirs route de Feucherolles :

Monsieur le maire informe le conseil qu'un riverain de la rue de Feucherolles a sollicité la mairie par mail, afin de demander à ce que des trottoirs soient réalisés le long de cette voie, qui n'en est que partiellement pourvue. Monsieur DORKELD propose qu'un devis soit demandé au printemps à l'AD2I, de façon à évaluer le coût d'une telle réalisation. Cédric HUET signale qu'une butte de terre engendrée par les travaux de construction de la maison située au 27 rue de Feucherolles, gêne le passage des piétons et devrait être retirée par les propriétaires. Monsieur GUILLET précise que la réalisation de trottoirs ne pourra être faite que lorsque tous les travaux de construction des maisons individuelles de la rue seront terminés, sous peine de voir les ouvrages abîmés.

#### 4) Tables de ping-pong de l'école :

Monsieur le maire explique que deux possibilités sont envisageables concernant les tables de ping-pong de l'école : - soit une réparation d'une ou des deux tables en remplaçant les plateaux, les pieds et filets étant encore en très bon état. Il s'agirait alors d'une dépense de fonctionnement.

- Soit l'achat d'une ou deux tables neuves. Il s'agirait alors d'une dépense d'investissement.

Ces deux tables sont utilisées durant les récréations, l'une par la classe de CE et l'autre par la classe de CM.

Pour la réparation des plateaux, le coût serait de 1584€ (devis) pour les deux tables ou de 800€ pour une seule (estimation).

Pour l'achat de table neuve, le coût serait de 1445,04€ (devis) ou 1667,40€ (devis) pour une table soit 2890,08€ (estimation) ou 3334,80€ (estimation) pour une seule table.

Le choix du conseil se porte sur la réparation de deux tables et une inscription au budget de la commune de 1600€ en fonctionnement.

#### **IV. Tour de table :**

**Nettoyage de printemps** : Pour remédier à une recrudescence de déchets jetés dans le village et à ses abords, le conseil programme une journée nettoyage de printemps en collaboration avec les riverains volontaires.

La date programmée (qui pourra être modifiée selon la situation sanitaire) est le dimanche 21 Mars 2021 en matinée (heure à définir).

**Éclairage des façades de l'église** : La question est soulevée de l'utilité de l'éclairage des façades de l'église et de la Mairie qui fonctionne jusqu'à 23h. Les éclairages étant reliés à l'éclairage public, ils ne peuvent donc pas en être dissociés. Cependant, le conseil municipal va étudier la possibilité de changer les ampoules actuelles en ampoules LED ou en solaire, moins énergivores.

**Ponton du Néron** : Notre attention est attirée sur la plateforme en bois qui se situe sur le Néron derrière l'école. Après de nombreuses années de service, elle commence à montrer quelques signes de fatigue et à devenir glissante. Il faut donc faire un état des lieux et réparer les planches abîmées, ainsi que, peut-être, prévoir un grillage à poule pour recouvrir la surface de façon à éviter les accidents.

**Projet de station d'épuration naturelle** : Nicolas Pelisse propose l'étude d'un projet de station d'épuration naturelle. Il convie d'autres membres du conseil intéressés par ce projet à se joindre à lui afin de se documenter sur le sujet.

**Conduite d'eaux usées** : Il y a toujours une conduite qui s'écoule dans le Néron derrière l'école et qui serait une conduite d'eaux usées domestiques. Il faudra se référer aux comptes-rendus de l'organisme vérificateur des fosses septiques de la rue des Saules, afin de trouver une solution à ce problème de pollution des eaux du Néron.

**Cours de natation pour les élèves de Néron** : Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans les programmes de l'Education Nationale. La question de savoir si les élèves de l'école de Néron pouvaient bénéficier de cet enseignement, a été soulevée il y a quelques mois. Sebastian RADOVICI est chargé de l'étude visant à budgéter le coût, ainsi que de la faisabilité de cette opération. La piscine d'Epernon serait apte à les recevoir. Il s'agit maintenant d'étudier le transport. Une possible subvention pourrait être reçue de la part de la Communauté de Communes.

**Location tables de ping-pong** : Daniel Lepage propose d'étudier la possibilité de louer les tables de ping-pong situées dans la cour de l'école, mais il se pose la question de la sécurité de la cour de récréation qui sert tous les jours aux écoliers. Cette proposition reste à étudier.

**Vaccination COVID-19** : Suite à une demande de la Sous-préfecture de Dreux, un tableau, recensant tous les habitants de 75 ans et plus, est en cours d'élaboration. Monsieur Pasquale CAPPABIANCA se charge de rendre visite à chacun d'entre eux.

La date du prochain conseil n'a pas été fixée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**

**Néron, jeudi 4 février 2021.**

Le Maire,  
Nicolas DORKELD.